

Sylvie MICHELI



Zone Industrielle de Migliacciaru
Boite Postale 44
20243 PRUNELLI DI FIUMORBO
Téléphone : 04.95.56.53.00
Télécopie : 04.95.56.20.99
Courriel : grimaldi.micheli@notaires.fr

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Commune de LUGO-DI-NAZZA

ETUDE DE Me Sylvie MICHELI, Notaire à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (20243),

Z.I Migliacciaru

Tel : 04 95 56 53 00 – Fax : 04 95 56 20 99

Suivant acte reçu par Me Sylvie MICHELI, Officier Public, Notaire à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (20243), le 5 novembre 2019 il a été constaté la qualité de propriétaire du bien ci-après désigné, de la personne suivante :

Monsieur Joseph Antoine **SABBATORSI**, en son vivant cultivateur, époux de Madame Françoise **OTTAVI**, demeurant à LUGO-DI-NAZZA (20240).
Né à CANALE-DI-VERDE (20230), le 30 mai 1910.
Décédé à BASTIA (20200) (FRANCE), le 6 décembre 1975.

Sur la commune de LUGO-DI-NAZZA les parcelles de terre figurant au cadastre sous les références suivantes :

1 / Une bâtisse en état de ruine, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, et les terrains alentours.

Cadastrées Section C Numéro 180 Lieudit ALBARINA Surface 00 ha 00 a 25 ca ; C 185 ALBARINA 00 ha 00 a 42 ca ; C 186 ALBARINA 00 ha 00 a 77 ca ; C 188 ALBARINA BND pour une superficie de 1 a 56 ca prendre 00 ha 00 a 49 ca

2 / Les parcelles de terres supportant un caseddu.

Cadastrées Section A Numéro 286 Lieudit PIPPA DELLA VADINA Surface 00 ha 02 a 12 ca ; A 287 PIPPA DELLA VADINA 00 ha 00 a 25 ca ; A 421 PIPPA DELLA VADINA 00 ha 05 a 69 ca.

Que cette possession a eu lieu selon les conditions exigées par les articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS, Me MICHELI, Notaire Officier Public
Courriel de l'Etude : grimaldi.micheli@notaires.fr

RECEPTION SUR RENDEZ-VOUS : 9H A 12H - 14H A 18H - ETUDE FERMEE LE SAMEDI

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE - LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE.

En cas de litige non résolu avec un notaire, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur du notariat à l'adresse suivante : mediateur-notariat.notaires.fr afin de tenter, avec son aide, de trouver une résolution amiable au conflit. Art. L616-1 et R 616-1 du code de la consommation